Société des agrégés

Questionnaire sur l'utilisation de l'IA par les professeurs

À retourner à **secretariat@societedesagreges.net pour le samedi 12 avril 2025 au plus tard.** Pour en faciliter le traitement, nous vous recommandons de recopier le questionnaire et d'indiquer vos réponses sous chaque question.

NOM et prénom :

Vous êtes en **activité** ☐

retraité ☐

Type d'établissement et niveau d'enseignement :

1. Utiliseriez-vous cette plateforme, si elle vous était proposée ? Ou une autre plateforme ? Pour quelles raisons, à quelles conditions ?

2. Quels seraient selon vous les besoins auxquels répondrait un tel outil, auxquels ne répondraient pas actuellement, ou moins bien, les outils traditionnels ?

3. Comment concevez-vous son emploi : aide à la recherche de documents, à l'élaboration d'exercices, à la rédaction de tout ou partie d'un cours, à la correction de copies, autres ?

4. Si vous les utilisez, les documents produits par ces outils vous paraissent-ils corrects, pertinents, satisfaisants ? Comment vous en assurez-vous, et dans quelle mesure une personne non-experte pourrait-elle s'en assurer ?

5. Si vous utilisez ce type d'outil, comment articulez-vous vos savoirs acquis par votre formation disciplinaire à ceux fournis par l'IA ? Comment vos méthodes disciplinaires interagissent avec un tel outil ?

6. Quelles peuvent être, selon vous, les conséquences de l'utilisation d'un tel outil sur le recrutement et la formation des professeurs ?

7. Estimez-vous que la généralisation de son emploi pourrait porter atteinte à la fonction du professeur, notamment à son autonomie dans la conception des cours et l'évaluation de ses

élèves ? Quelle pertinence trouvez-vous à l'introduction de l'IA dans votre métier à un moment où on appelle à la « pause numérique » ?

8. Pensez-vous qu'elle pourrait conduire le ministère à moins d'exigence dans la qualification disciplinaire des candidats recrutés et donc influer sur la nature et les épreuves des concours ?

9. Le ministère pourrait-il être tenté d'augmenter le service d'enseignement des professeurs, sous prétexte que cet outil les déchargerait d'une partie importante de leurs tâches ?

10. Voyez-vous des manières plus pertinentes de décharger les professeurs d'une partie des tâches qu'ils effectuent ?

11. Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'IA dans la conception des cours et quelles limites le ministère devrait-il y apporter ? Avez-vous constaté un emploi de l'IA dans votre environnement professionnel et cet emploi vous a-t-il paru conforme à ces limites ?